ACADÉMIE DE VERSAILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Essonne

DIPE2

Réf. : 2026-2027

Affaire suivie par:
Christine ROVERE: Poste 83 32
Soraya ABOUD / Poste 84 76
Tél : 01 69 47 84 76
Mél : viescolaire91-4@ac-versailles.fr

	Circonscriptions		Divisions et Services de la DSDEN
A	ARPAJON		DARH
A	ATHIS-MONS		SAB
A	BRETIGNY		DIPER
A	BRUNOY	A	DIPE
A	CORBEIL		DOS
A	DRAVEIL	I	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
A	DOURDAN	I	CABINET
A	ÉTAMPES		CAAEE
A	ÉVRY	I	CHARGÉS DE MISSION
A	ÉVRY 2		EMIP
A	GRIGNY		PÔLE MEDICO-SOCIAL
A	LA FERTÉ-ALAIS		LYCÉES PUBLICS
A	LES ULIS	A	COLLÈGES PUBLICS
A	LISSES	A	ÉCOLES PUBLIQUES
A	MASSY		LYCÉES PRIVÉS
A	MORANGIS	A	ÉCOLES PRIVÉES
A	ORSAY	A	EREA
A	PALAISEAU		REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS
A	RIS-ORANGIS		REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES
A	SAVIGNY		REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
A	STE-GENEVIÈVE		REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS
A	VIRY		REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ELEVES
A	ÉCOLE INCLUSIVE EST		REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
A	ÉCOLE INCLUSIVE OUEST		CASNAV
A	ESSONNE ÉCOLE INCLUSIVE		CIO
	MATERNELLE	A	COLLÈGES PRIVÉS

Nature du document :

☐ Nouveau
☒ Modifié

Evry-Courcouronnes, le 7 septembre 2026

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de l'Éducation nationale

à

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs des écoles élémentaires et maternelles
s/c de
Mesdames les inspectrices et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale
Mesdames et Messieurs les chefs
D'établissement publics et privés sous contrat

Objet : 30e édition du Parlement des Enfants

Références : annexe 3 – Fiche de candidature
annexe 4 – Règlement de l'opération et calendrier du Concours

Points clés : Thème « favoriser l'accès à la culture pour toutes et tous »
Calendrier : 30 septembre 2026 date limite transmission des candidatures aux IEN ou chefs d'établissement 6 octobre 2026 date limite d'envoi des candidatures à la DSDEN 18 décembre 2026 date limite d'envoi des propositions de lois 4 au 12 janvier 2027 jury académique 3 ou 4 février 2027 jury national

1. ***Déroulé du concours*** :

1-1 Qui peut candidater ?

L'opération prévoit la participation d'une classe de CM2 et une classe de 6e dont SEGPA et EREA par circonscription électorale sur la base de la carte de circonscriptions actuelle (annexe 1)
Au regard du nombre de circonscriptions 20 classes seront sélectionnées, soit 10 par niveau.

Chaque classe sélectionnée pour participer au Parlement des enfants élabore une proposition de loi.
S'il n'est pas interdit d'engager tout un niveau de classe dans la réflexion, en revanche, dans le cadre du concours chaque candidature ne représente qu'une seule classe de l'établissement.

Un jury national sélectionne les meilleures propositions de loi.

Chacune des classes participantes débat, en classe, pour choisir la proposition de loi qui semble être la meilleure.

1-2 Comment présenter sa candidature

L'enseignant de la classe de CM2 ou de 6e qui candidate remplit toutes les rubriques du formulaire joint en annexe 2.

Dans l'emplacement prévu à cet effet, il explique notamment en une trentaine de lignes maximum, les raisons pour lesquelles il souhaite participer à l'opération.

Il transmet ensuite le formulaire à l'IEN de sa circonscription, pour les classes de CM2, ou au chef d'établissement, pour les classes de 6e, au plus tard le 30 septembre 2026.

L'IEN et le chef d'établissement transmettent les formulaires à la DIPE2, au plus tard le 6 octobre 2026.
Ils veilleront à transmettre un seul formulaire par circonscription législative. Ils informeront les classes non retenues.

A l'attention des IEN et chefs d'établissement :

Je choisirai une classe de CM2 et une classe de 6e par circonscription électorale parmi celles qui se seront portées candidates, après consultation du député concerné.

⚠ A la date du 6 octobre 2026, à défaut de classes candidates, je procèderai à leur désignation.

2. Règlement de l'opération

Vous trouverez dans l'annexe 3, le règlement du concours et les critères de sélection, notamment les règles de forme et de fond de la proposition de loi (page 3 et 4), auxquelles il faudra être attentif.

Toutes les étapes sont répertoriées dans un calendrier annuel (annexe 4) permettant aux classes candidates et/ou sélectionnées de mieux visualiser chaque échéance.

Le Parlement des enfants constitue une leçon d'éducation civique « grandeur nature », en favorisant la pratique du dialogue et du débat démocratique.

Elle peut donc s'inscrire dans le programme d'instruction civique et morale, notamment sur les points suivants :
- L'importance de la règle de droit dans l'organisation des relations sociales.
- Les règles élémentaires d'organisation de la vie publique et de la démocratie.

3. Encadrement de l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA)

Conformément au cadre d'usage publié par le ministère chargé de l'éducation nationale en juin 2025, l'usage de l'IA dans le cadre pédagogique doit être encadré et accompagné par l'enseignant, en assistance et non en substitution des apprentissages et de l'effort intellectuel.
Jusqu'en classe de 4e, les élèves sont sensibilisés aux connaissances de base sur les IA, mais sans manipuler directement des services d'IA générative.

Dans le cadre de ce concours, l'usage de l'IA par l'enseignant en classe n'est donc pas interdit mais toutefois respecter strictement le cadre d'usage susmentionné, notamment en matière d'éthique, de transparence et de conformité aux principes pédagogiques.
Pour faciliter le signalement de l'utilisation ou non de l'IA dans les productions soumises à jury, il est demandé d'apposer de manière visible un des logos proposés par la recherche et en cas d'usage de le

motiver en pied de page de l'exposé des motifs dans le cadre de la proposition de loi ou dans la vidéo pour les classes finalistes. Le non-respect de ces dispositions pourra entraîner l'exclusion du concours.

Enfin j'attire votre attention sur l'importance des opérations de gestion visant à regrouper les informations nécessaires.

Je vous remercie pour votre engagement dans cette opération qui participe à l'éducation et au devenir citoyen de nos élèves.

L'inspectrice d'académie
directrice académique
des services de l'Éducation nationale
et par délégation
le directeur académique adjoint

signé Jean-Paul Quilichini

Jean-Paul QUILICHINI

PJ : - liste des circonscriptions électorales
- calendrier de l'opération
- DOC 1 – Classes Participantes
- règlement de l'opération
- courrier de lancement